de l'arrêt du travail à Vancouver.

Je crois en avoir dit assez non seulement pour souligner l'importance de cette question, mais aussi pour appeler l'attention du ministre du Travail sur ce problème. Je l'ai fait dans l'espoir qu'il fera quelque chose à la suite de ce télégramme. Il compte des fonctionnaires fort compétents à Vancouver et il devrait, il me semble, leur demander explicitement de veiller à ce que les élévateurs qui n'ont pas été touchés fonctionnent à plein rendement pour le bien des travailleurs, de la ville de Vancouver, des cultivateurs et de tout le pays. Je désire répéter que l'honorable député d'Esquimalt-Saanich et moi-même espérons ne plus avoir à demander qu'on traite les employés des chantiers maritimes d'Esquimalt avec décence et équité, et qu'ils obtiendront le droit de toucher les salaires courants, car ce sont des employés compétents, qui doivent accomplir leur travail.

[Français]

M. Vincent: Monsieur le président, je désire prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour soulever une question d'actualité qui affecte tous les chefs de gare de la compagnie des chemins de fer Nationaux, de Vancouver à Terre-Neuve.

Il y a quelque temps, je recevais des représentations de la part des chefs de gare de la compagnie des chemins de fer Nationaux et je communiquais immédiatement avec l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill). Aussi aimerais-je à lire quelques paragraphes de ma lettre, afin que tous les députés, et plus particulièrement le gouvernement, soient au courant de l'injustice qui est faite par les dirigeants des chemins de fer Nationaux aux chefs de gare qui sont au service de cette société depuis 15, 20 et même 30 ans. Voici ce que je disais à l'honorable ministre des Transports, le 14 avril 1965:

Monsieur le ministre,

L'on m'informe que la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada a l'intention d'enlever les commissions versées aux agents de station pour les frais d'express, et ce sur le réseau de Vancouver à Terre-Neuve. Il appert que cette somme d'argent versée en surplus des salaires des chefs de gare formait un montant de plus d'un million de dollars. En compensation, le CNR a offert un montant d'environ trois cents mille dollars qui serait distribué à la place des commissions.

Et là, je mentionnais à l'honorable ministre des Transports que quelques-uns des chefs de gare concernés m'avaient demandé d'intervenir en leur faveur afin de corriger, s'il y avait lieu, cette nouvelle politique que les dirigeants des chemins de fer Nationaux avaient l'intention de mettre en vigueur.

De plus, je signalais dans ma lettre que ces personnes me disaient que la compen-

les syndicats sont responsables de l'extension sation qu'elles toucheraient équivaudrait à peu près au quart du montant qu'elles recevaient antérieurement en commissions. Ceci voudrait donc dire qu'un chef de gare qui touchait environ \$500 de commission ne recevrait qu'une somme d'environ \$125 en vertu de cette nouvelle politique.

Le 15 avril, le ministre accusait réception de ma lettre, et le 10 juin, il me répondait qu'il avait reçu des chemins de fer Nationaux un rapport au sujet des observations que je lui avais faites relativement au projet de suppression de ces commissions. La Direction de la compagnie informait en même temps le ministre que la question était à l'étude avec The Order of Railway Telegraphers depuis plusieurs années et qu'elle faisait l'objet de négociations avec cet organisme.

Le ministre suggérait également de demander aux personnes concernées de s'adresser à leur syndicat pour faire les représentations d'usage.

Monsieur le président, ce que je veux signaler ce soir, c'est que des chefs de gare qui travaillent pour les chemins de fer Nationaux depuis plusieurs années recevaient entre \$100 et \$5,000 de commission pour leur travail. Ces commissions coûtaient un peu plus d'un million de dollars par année à la société des chemins de fer Nationaux, et voici que la compagnie offre à ses chefs de gare une compensation de \$375,000, soit environ 25 p. 100 du montant qu'elle versait auparavant. En définitive, au lieu de bénéficier d'une augmentation de salaire comme dans tous les autres secteurs de la société, dans tous les autres métiers ou professions, ces employés des chemins de fer Nationaux doivent accepter une diminution assez substantielle.

J'ai même rencontré un chef de gare qui m'a dit que cette nouvelle politique lui coûterait plus de mille dollars par année, en réduction de salaire.

La compagnie a dit à ces chefs de gare de faire leurs représentations à leur syndicat, mais les employés nous ont dit que ces derniers leur avaient dit qu'ils étaient obligés d'accepter l'offre de la compagnie, car elle semblait finale.

A une réunion du 13 mai dernier, la compagnie offrait aux chefs de gare la somme de \$250,000, et selon un communiqué, les dirigeants de la compagnie déclaraient:

[Traduction]

..la compagnie désire abolir les commissions pour le service des messageries, soit par des négociations avec nous, soit autrement.

[Français]

Monsieur le président, ceci veut dire que les chefs de gare en question n'avaient d'autre choix que d'accepter l'offre de la compagnie